

Les congés parentaux dans le monde

Mise à jour du document *Dispositions des régimes d'assurance parentale dans certains pays d'Europe : comparaison avec le Québec*

16. Norvège

Maternité

- Une partie du congé parental est réservé à la mère.

Paternité

- 2 semaines non payées + une partie du congé parental

Congé parental

- 46 ou 56 semaines (49 ou 59 avec 3 semaines avant la naissance)
- 10 de ces semaines sont réservées à la mère (+ 3 semaines avant la naissance).
- 10 semaines sont réservées au père.
- Les 26 à 36 semaines restantes sont partageables.
- 49 semaines à 100 % ou 59 semaines à 80 % du salaire, avec un plafond de 88 772,94 \$* par année
- En cas de naissance multiple, il y a ajout de 7 semaines par enfant à 80 % ou de 5 semaines à 100 %.
- Les travailleuses autonomes reçoivent un montant forfaitaire de 7 398,71 \$.
- Financement provenant des taxes perçues

Adoption

- Même que les parents biologiques sans le congé de maternité.
- Montant forfaitaire de 7 398,71 \$, en plus des prestations
- Financement identique au congé parental.

Congés de maternité, de paternité, d'adoption et parentaux en Norvège – situation en avril 2015

	Durée	Montant assurable
Congé de maternité	Ø	Ø
Congé de paternité	2 semaines	Non payé
Congé parental	46 ou 56 semaines (+ 3 semaines avant la naissance)	49 semaines à 100 % ou 59 semaines à 80 %, plafond de 88 772,94 \$ par année
Congé d'adoption	Même que le congé parental sans le congé de maternité	Même que le congé parental + montant forfaitaire

Source : *International review of leave policies and related research 2015*, Institute of Education, Université de Londres, situation en avril 2015.

* Note : Tous les montants indiqués ici sont en dollars canadiens et en date de la mise à jour.

** Note : Ce document donne un aperçu des congés, assortis ou non d'un remplacement de revenus, prévus dans certains pays. Toutefois, il ne saurait prétendre faire un tour exhaustif de la situation dans chacun des pays. Comparer des programmes entre divers pays est un exercice complexe nécessitant la compréhension de plusieurs détails qui ne sont pas toujours disponibles dans la documentation accessible. Ainsi, toute comparaison peut être difficile dans la mesure où elle ne tient pas compte des nombreux éléments de contexte, de l'histoire dans lesquels s'inscrivent les dispositifs ainsi que des autres programmes propres à chaque pays.

Les renseignements contenus dans le présent document sont principalement tirés du *International review of leave policies and related research 2015* et décrivent la situation en vigueur en 2015. La situation de certains pays a donc pu changer depuis.